



LES BARAGNEURS VAROIS
213 rue de la Soleillette
83700 Saint Raphaël
baragneurs.v@gmail.com

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002



Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0

Saint Raphaël, le 1^{er} mars 2024

NOTICE D'INFORMATION

du Canigou au Carlit

**Une semaine de 6 jours de randonnées
(du 24 juin au 1 juillet 2024 - 7 nuitées)**

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 12 au minimum à 14 au maximum avec 3 voitures.

Dates : du lundi 24 juin au lundi 1 juillet 2024.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage.

PROGRAMME :

Les participants, munis de leur pique-nique pour le lundi 24 juin 2024 midi, sont attendus au Gite El Passatge 16 Cani de las tarteres 66500 Taurinya. Accueil pour le repas et la nuit du 24 juin à 16h30. Les six randonnées prévues, de l'ordre de 10 à 20 km, permettront de découvrir le massif du Canigou et celui du Carlit en passant par l'enclave espagnole de Llivia. Le mardi 25 juin nous nous dirigerons vers le refuge du Cortalets camps de base pour la rando vers le sommet du Canigou. Le retour vers le gite de départ s'effectuera le jeudi 27 juin. Après un repas chaud au gite El Passatge nous nous dirigerons vers le lac des Bouillouses dans le massif du Carlit pour séjourner 4 nuits.

HEBERGEMENT :

Les hébergements seront assurés le lundi 24 juin dans un Gite d'étape (nuit en dortoir), El Passatge 16 cani de las tarteres 66500 Taurinya tél : 04 68 96 78 65, qui assurera la fourniture du repas du lundi soir 24 juin 2024 avec petit déjeuner du 25 et le repas chaud du jeudi midi 27 juin 2024.

Pour les deux nuits (25 et 26 juin 2024) au refuge des Cortalets (FFCAM), (nuits en dortoir) 66500 Taurinya nous serons en demi-pension avec le pique-nique du mercredi 26 juin 2024 midi.

Pour les nuits du 27, 28, 29 et 30 juin 2024 nous les passerons à l'hôtel en chambres de 4 Les Bonnes Hores lac des Bouillouses 66210 Mont Louis tél : 04 68 04 24 22 (draps non fournis, location possible pour 2 euros pour le séjour).

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **430 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en demi-pension, en dortoir pour les trois premières nuits. Pour les 4 nuits à l'hôtel en chambre de 4.

Ce prix comprend :

- la demi-pension pour le séjour
- le pique-nique du mercredi 25 juin
- le repas chaud du jeudi 27 juin
- l'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association.

Ne sont pas compris :

- **la fourniture des pique-niques du premier jour midi du 24 juin 2024 et jours suivants**
- **les boissons**
- **les dépenses personnelles**
- **le voyage, jusqu'à Taurinya 66500 et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage**
- **les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)**
- **d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »**

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 15 Mars 2024 auprès de Michel Tosan et par téléphone. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 150€ (chèque à l'ordre de l'Association).**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **20 Mars 2024**. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous **8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **150 euros** à la préinscription. Date limite **15/03/2024**.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le **15 Mai 2024**.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper pour constituer des équipages de 4 à 5 personnes par véhicule.

Déplacement d'environ 1000 kms comprenant aller-retour + trajets sur place. Contribution de chacun aux frais du déplacement selon le barème en vigueur (trajet A-R et trajets sur place).

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- annulation faite avant le **30/03/2024** : restitution des sommes versées.
- annulation faite entre le **01/04/2024 et le 14/05/2024** : restitution des sommes versées avec une retenue de **30 €** pour frais de dossier.
- annulation postérieure au **15/05/2024** : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques et selon la décision de l'animateur après une évaluation exhaustive du terrain sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi-avril.

A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (*Les Baragneurs Varois 213 rue de la soleillette 83700 Saint Raphael*) ou *www.baragneurs.net rubrique Documents*

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051